

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

B95 - Système époxy souple (Base)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : B95 - Système époxy souple (Base)

Description du produit : Peinture

Type de produit : Liquide.

**UFI** : 8QU0-J06G-P009-JF9W

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Usage industriel Utilisation professionnelle
offinsation professionnelle

Utilisations non recommandées	Raison
Utilisation par les consommateurs	Le produit n'est pas destiné à une utilisation par
	les consommateurs.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**RUST-OLEUM EUROPE** 

Martin Mathys NV, Kolenbergstraat 23, B-3545 Zelem, Belgique

No de téléphone: +32 (0) 13 460 200

N° fax: +32 (0) 13 460 201

Tor Coatings Limited

Unit 21, White Rose Way, Follingsby Park, Gateshead, Tyne & Wear, NE10 8YX Royaume-Uni

No de téléphone: +44 (0) 191 4106611

N° fax: +44 (0) 191 4920125 enquiries@tor-coatings.com

Adresse email de la personne responsable

pour cette FDS

: rpmeurohas@rustoleum.eu

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (24/7)

**Fournisseur** 

Numéro de téléphone : +33 975181407

**Heures ouvrables** : 24 / 7

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 1/20

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Attention

: Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

**Généralités** : Non applicable.

Prévention : P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : P391 - Recueillir le produit répandu.

Stockage : Non applicable.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux : 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et

phénol

oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Détergents - Règlement

(CE) n° 907/2006

: Non applicable.

: Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses et de certains articles

et de certains ai

dangereux

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les : Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 2/20

B95 - Système époxy souple (Base)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

#### **France**

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 216-823-5 CAS: 1675-54-3 Index: 603-073-00-2	≥25 - ≤50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	REACH #: 01-2119454392-40 CE: 500-006-8 CAS: 9003-36-5	≤10	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	REACH #: 01-2119485289-22 CE: 271-846-8 CAS: 68609-97-2 Index: 603-103-00-4	≤5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

#### **Type**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgation supplémentaire pour cause de politique d'entreprise

Ce mélange contient ≥ 1% de dioxyde de titane. La classification annexe VI de dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon la note 10.

SCL (Les limites de concentration spécifiques) Non applicable.	Non applicable.
ATE (estimations de la toxicité aiguë) Non applicable.	Non applicable.
Nanoformes Caractéristiques particulaires Ce produit ne contient pas de nanomatériaux.	Taille des particules Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 3/20

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### **Protection des sauveteurs**

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 4/20

B95 - Système époxy souple (Base)

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

**Autres informations** 

: Aucun danger inhabituel en cas d'incendie

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** 

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 5/20

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

# Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

**Directive Seveso - Seuils de déclaration** 

Critères de danger

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 6/20

B95 - Système époxy souple (Base)

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
E2	200 tonne	500 tonne

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes: Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	DNEL	Court terme Voie cutanée	83 mg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	104,15 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	29,39 mg/ m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	62,5 mg/ kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	8,7 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	6,25 mg/ kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	DNEL	Court terme Voie cutanée	17 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
, ,,	DNEL	Court terme Voie cutanée	68 mg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme	29 mg/m³	Opérateurs	Systémique

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 7/20

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

		Inhalation			
DN	IEI	Court terme	9,8 mg/m³	Opérateurs	Local
	<b>.</b>	Inhalation	9,0 mg/m	Operateurs	Local
DN	IEL	Long terme Voie	3,9 mg/kg	Opérateurs	Systémique
		cutanée	bw/jour	Operateurs	Oysterrique
DN	IFI	Long terme	13,8 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	•	Inhalation	10,0 1119/111	Operateuro	Oyotomique
DN	IEL	Long terme Voie	1,7 mg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs	Local
		cutanée	1,7 1119/0111	Operatoure	Local
DN	IEL	Long terme	0,98 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
		Inhalation	0,00 mg/m	o por a touro	20001
DN	IEL	Court terme Voie	10 mg/kg	Population	Systémique
		cutanée	bw/jour	générale	o you on a qui o
			,	[Consommateurs]	
DN	IEL	Court terme	7,6 mg/m³	Population	Systémique
		Inhalation	, · J	générale	1, 1
				[Consommateurs]	
DN	IEL	Court terme Voie	1219 mg/	Population	Systémique
		orale	kg bw/jour	générale	
				[Consommateurs]	
DN	IEL	Court terme Voie	40 mg/cm <sup>2</sup>	Population	Local
		cutanée		générale	
				[Consommateurs]	
DN	IEL	Court terme	2,9 mg/m <sup>3</sup>	Population	Local
		Inhalation		générale	
				[Consommateurs]	
DN	1EL	Long terme Voie	2,35 mg/	Population	Systémique
		cutanée	kg bw/jour	générale	
				[Consommateurs]	
DN	IEL	Long terme	4,1 mg/m <sup>3</sup>	Population	Systémique
		Inhalation		générale	
		Laman Anima - Mala	4	[Consommateurs]	Or mat 4 maria
DN	۱EL	Long terme Voie	1 mg/kg	Population	Systémique
		orale	bw/jour	générale	
DN	IEL	Long tormo Vois	1 m g/om <sup>2</sup>	[Consommateurs]	Local
DIN	\⊏L	Long terme Voie	1 mg/cm <sup>2</sup>	Population	LUCAI
		cutanée		générale [Consommateurs]	
DN	IEI	Long terme	1,46 mg/m³	Population	Local
	N III L	Inhalation	r,+o mg/m	générale	Lucai
		IIIIIaiallUII		[Consommateurs]	
				[CONSOMMARCH S]	

### **PNEC**

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	Eau douce	0,003 mg/l	-
	Eau de mer	0,0003 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg dwt	_
	Sédiment d'eau de mer	0,0294 mg/kg dwt	-
	Sol	0,237 mg/kg dwt	-
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	Eau douce	0,0072 mg/l	-
	Marin	0,00072 mg/l	_
	Usine de Traitement	10 mg/l	-
	d'Eaux Usées		
	Sédiment d'eau douce	66,77 mg/kg dwt	-

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 8/20

B95 - Système époxy souple (Base)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Sédiment d'eau de mer | 6,677 mg/kg dwt | - Sol | 80,12 mg/kg dwt | -

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

# Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection: lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

#### **Protection des mains**

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. > 8 heures (temps avant transpercement) : néoprène (0.65mm) ou caoutchouc nitrile (0.5mm).

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante: EN374. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

#### **Protection du corps**

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Porter des survêtements ou une chemise à manches longues.

#### Autre protection cutanée

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Protection respiratoire** 

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide. [Liquide épais huileux.]

Couleur : Blanc. Gris. [Pâle] Odeur : Douce. [Faible] Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: -10°C [Littérature]

: >200°C (>392°F) [Littérature]

Inflammabilité (solide, gaz)

: Légèrement inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes :

flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.

Dégage des fumées toxiques lorsque chauffé jusqu'à décomposition.

Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

: Non disponible.

Point d'éclair

Température d'auto-

inflammabilité

: Vase clos: >200°C (>392°F) [Littérature]

: >350°C (>662°F) [Littérature]

Température de décomposition : Non disponible.

Hq

: Non applicable.

: Product is non-soluble (in water). pH: Justification

: Dynamique: >7000 mPa·s [ASTM D562 [KU]] **Viscosité** 

: Partiellement soluble dans les substances suivantes: acétone. Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible. : Non applicable.

Pression de vapeur : <0,13 kPa (<1 mm Hg) [calculé.]

Taux d'évaporation : Non disponible.

Densité relative : 1,8 à 1,85 [DIN 53217]

: 1,8 à 1,85 g/cm³ [20°C (68°F)] [DIN 53217] Masse volumique

Densité de vapeur : >1 [Air = 1]

: Aucun danger inhabituel en cas d'incendie Propriétés explosives

Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version 10/20

B95 - Système époxy souple (Base)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

: Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	DL50 Voie cutanée	Lapin	20 g/kg	-
oxiranne, dérivés mono[ (alcoolates en C12-14) méthyl]	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>150 mg/m³	7 heures
	DL50 Voie orale	Rat	17100 mg/kg	-

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne	N/A 17100	20000 N/A	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	17100	IN/A	IN/A	IN/A	IN/A

#### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	Yeux - Irritant puissant	Lapin		24 heures 2 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 microliters	-

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 11/20

B95 - Système époxy souple (Base)

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	0,7	4 heures	72 heures
oxiranne, dérivés mono[	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
(alcoolates en C12-14)				500	
méthyl]				microliters	
	Peau - Indice d'irritation	Lapin	4,1	24 heures	-
	dermique primaire (PDII)				
	Peau - Indice d'irritation	Lapin	5,75	24 heures	-
	dermique primaire (PDII)				
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-

#### Conclusion/Résumé

Peau : Provoque une irritation cutanée.

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### **Sensibilisation**

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	peau	Souris	Sensibilisant
	peau	cobaye	Sensibilisant
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	peau	cobaye	Sensibilisant
oxiranne, dérivés mono[ (alcoolates en C12-14) méthyl]	peau	cobaye	Sensibilisant

#### Conclusion/Résumé

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### **Mutagénicité**

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	OECD 476	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Positif
	OECD 471	Sujet: Bactéries	Positif
	OECD 474	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
oxiranne, dérivés mono[ (alcoolates en C12-14) méthyl]	OECD 471	Sujet: Bactéries Activation métabolique: with and without S9 metabolic activation	Positif
	OECD 476	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	OECD 474	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	OECD 475	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

#### Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Cancérogénicité

On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité pour la reproduction

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 12/20

B95 - Système époxy souple (Base)

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	Négatif	1	-		Voie orale: 540 mg/ kg	-

#### Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### <u>Tératogénicité</u>

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	Positif - Voie cutanée	Lapin	300 mg/kg	1 jours par semaine
	Positif - Voie orale	Rat	180 mg/kg	1 jours par semaine
	Positif - Voie orale	Lapin	180 mg/kg	1 jours par semaine
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	Positif - Voie cutanée	Lapin	300 mg/kg	6 heures; 7 jours par semaine
	Positif - Voie cutanée	Lapin	100 mg/kg	6 heures; 7 jours par semaine
	Négatif - Acheminement de l'exposition non reportée	Lapin - Femelle	>300 mg/kg	-
oxiranne, dérivés mono[ (alcoolates en C12-14) méthyl]	Négatif - Acheminement de l'exposition non reportée	Rat - Femelle	>200 mg/kg	-

#### Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

### **Danger par aspiration**

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 13/20

B95 - Système époxy souple (Base)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

**Effets potentiels** 

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés

: Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** 

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités

: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité Mutagénicité Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.: Aucun effet important ou danger critique connu.: Aucun effet important ou danger critique connu.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: Non disponible.

**Autres informations** : Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	Aiguë CE50 1,8 mg/l	Algues	72 heures
oxiranne, dérivés mono[ (alcoolates en C12-14)	Aiguë CE50 2 mg/l Aiguë CE50 1,6 mg/l Aiguë CI50 >100 mg/l Aiguë CL50 0,55 mg/l Aiguë CL50 2 mg/l Chronique NOEC 0,3 mg/l Aiguë CE50 >100 mg/l	Daphnie spec. Daphnie spec. Bactéries Poisson Poisson Daphnie spec. Bactéries	24 heures 48 heures 3 heures 96 heures 96 heures 21 jours 3 heures
méthyl]	Aiguë CE50 7,2 mg/l Aiguë CI50 844 mg/l Aiguë CL50 5000 mg/l Aiguë CL50 1800 mg/l	Daphnie spec. Algues Poisson Poisson	48 heures 72 heures 96 heures 96 heures

Conclusion/Résumé : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 14/20

B95 - Système époxy souple (Base)

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	OECD 301B	6 à 12 % - Non facilement - 28 jours	-	-
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	OECD 301B	16 % - Non facilement - 28 jours	-	-
	-	0 % - Non facilement - 28 jours	-	-
oxiranne, dérivés mono[ (alcoolates en C12-14) méthyl]	OECD 301F	57 à 65 % - Inhérent - 7 jours	-	-
, -	OECD 301D	35 % - Non facilement - 28 jours	-	-

#### Conclusion/Résumé : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	-	-	Non facilement
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	-	-	Non facilement
oxiranne, dérivés mono[ (alcoolates en C12-14) méthyl]	-	-	Non facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	3,84	3 à 31	faible
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	2,7	150	faible
oxiranne, dérivés mono[ (alcoolates en C12-14) méthyl]	3,77	160 à 263	faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non volatil.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 15/20

B95 - Système époxy souple (Base)

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.7 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

#### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (2,2'-[ (1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (2,2'-[ (1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a Polluant marin (2,2'-[ (1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (2,2'-[ (1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 16/20

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# **informations**

Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 ka. sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Code tunnel (-)

Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 ka. sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 ka. sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Urgences F-A; S-F

Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 ka. sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Limitation de quantité Avion passager et avion cargo: 450 L.

Instructions d'emballage 964. Avion cargo uniquement: 450 L. Instructions d'emballage 964. Quantités limitées -Avion passager: 30 kg.

Instructions d'emballage Y964.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation

de certaines substances et préparations dangereuses et de

certains articles dangereux

**Autres Réglementations UE** 

COV

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version 17/20

B95 - Système époxy souple (Base)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

COV du produit prêt à

l'emploi

: 2004/42/EC - IIA/j: 500g/l (2010). <= 130g/l VOC.

Émissions industrielles (prévention et réduction

intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles (prévention et réduction

: Non inscrit

: Non inscrit

intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/CE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/CE)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants (850/2004/CE)

Non inscrit.

**Directive Seveso** 

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

#### Critères de danger

Catégorie

E2

#### Réglementations nationales

**France** 

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

: Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec RG 51

1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

**Installations classées** : Non disponible.

Surveillance médicale

renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: non concerné

Remarque

: Non disponible.

Références

: Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail Code du travail: Valeurs limites d'exposition réglementaires ou recommandées : Art.

R231-55 à Art. R231-55-3.

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé

par le Règlement (UE) no 2020/878

RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive

89/686/CEE du Conseil

#### Réglementations Internationales

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Nom de la liste	Nom des composants	Statut
Non inscrit.		

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Nom de la liste	Nom des composants	Statut
Non inscrit.		

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 18/20

B95 - Système époxy souple (Base)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Code CN : 3824 99 70 00

Liste d'inventaire

Australie : Un composant au moins n'est pas répertorié.
Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié.
Chine : Un composant au moins n'est pas répertorié.

**Europe** : Un composant au moins n'est pas répertorié dans le EINECS (Inventaire européen

des substances chimiques commercialisées existantes), mais de tels composants figurent tous dans la ELINCS (Liste européenne des substances chimiques notifiées). Prière de contacter votre fournisseur pour un complément d'information sur l'état

d'inventaire de cette substance.

Japon : Inventaire du Japon (CSCL): Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

République de Corée : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Taïwan : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Thaïlande : Indéterminé.

Turquie : Indéterminé.

États-Unis : Indéterminé.

Viêt-Nam : Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert
Skin Sens. 1, H317	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert

#### Texte intégral des mentions H abrégées

#### **France**

Texte intégral des mentions H abrégées

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes
	à long terme.

Date d'édition/Date de révision : 17/11/2021 Date de la précédente édition : 8/06/2021 Version : 5 19/20

B95 - Système époxy souple (Base)

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Aquatic RISQUE AQUATIQUE (LONG TERME) - Catégorie 2 Chronic 2

Eye Irrit. 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 2

Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Skin Sens. 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Date d'impression : 17/11/2021 Date d'édition/ Date de : 17/11/2021

révision

Date de la précédente

édition

: 8/06/2021

Version : 5

#### Avis au lecteur

REMARQUE IMPORTANTE: Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particuliere de celui-ci. Les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte. Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT: les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les règlementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.